

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

**MERCREDI 27 MARS 2024**

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Lundi 29 Février 2024 à 18h00 salle de la Mairie sous la Présidence de Daniel 1er Adjoint en session ordinaire.

**Etaient présents** : M D LEROY, P PICARD, S BLUET, D TREMBLAIS, S MAINGAULT, A MENARD, C VOYEZ, S SEMPERE, P ENGRAND,

**Absent excusé** : M. COLIN JN , BEAUVAIS P.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00

## **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. ENGRAND Pascal a été élu secrétaire de séance

## **APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SIGNATURE DU SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE DU PRESIDENT DE SEANCE
PV DU 29 FEVRIER 2024				BEAUVAIS PATRICK	DANIEL LEROY

## **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation du Procès-verbal du 29 Février 2024  
Sortie de secours de la classe de Mme HAY  
Remplacement du tableau de commande des cloches  
Statuer sur le présent et l'avenir de la Maison des Associations  
Assurances  
Inscription villes et villages fleuris  
Demande du Fonds de concours  
A propos de la DETR  
Info sur la construction de nouvelle station d'épuration  
Questions diverses

## **SORTIE DE SECOURS CLASSE DE MME HAY**

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que Mme HAY au début de l'année nous avait demandé d'ouvrir une issue de secours car l'effectif de sa classe dépassait de 1 élève le nombre autorisé dans la classe sans l'issue de secours. Nous avons interrogé la Sous-préfecture et le SDIS et il avait été signalé que pour un enfant de plus cela n'était pas nécessaire d'ouvrir une issue de secours. Des devis avaient été demandés et les travaux s'élevaient à la somme de 10 183 €. Pour la prochaine rentrée, Mme BLUET Sophie donne le nombre d'élèves qui serait supérieur à 1 de celui de cette année.

M. SEMPERE S. prend la parole pour expliquer qu'ils avaient visité la 3<sup>ème</sup> classe actuellement occupée pour les activités périscolaires et cette dernière dispose de toilette jouxtant la salle de classe, d'une porte de secours et de volets électriques.

A l'unanimité, les membres du conseil décident de ne pas faire l'issue de secours, du moment que la 3<sup>ème</sup> classe peut être utilisée et est conforme aux exigences de la législation en cours.

## **REEMPLACEMENT DU TABLEAU DES CLOCHES**

Monsieur Le Président fait part aux membres du conseil municipal que suite à la visite annuelle d'entretien des cloches, nous avons reçu un devis pour le changement du tableau des cloches qui est devenu vétuste et dont les réparations ne pourront plus être faites. Après différents échanges en évoquant le pour et le contre de ce changement, et après en avoir délibéré, les membres du conseil par 6 voix pour le changement et 4 contre le changement. Le remplacement du tableau des cloches sera inscrit lors du prochain vote du budget.

## **STATUER SUR LE PRESENT ET L'AVENIR DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur Le Président expose le problème de la maison des associations et par mesure de sécurité, les membres du conseil municipal décident de récupérer les clés à Madame DARRE et une interdiction de rentrer à l'intérieur du bâtiment qui est devenu de plus en plus dangereux. Une commission des bâtiments sera prévue pour étudier le devenir de cette bâtisse.

## **A PROPOS DES ASSURANCES**

Monsieur Le Président informe les membres du conseil municipal qu'il faudra refaire des simulations auprès de compagnie d'assurance afin de renégocier nos contrats.

Messieurs TREMBLAIS Daniel et MENARD Alain avaient déjà commencé à faire différentes simulations et vont reprendre les différentes offres pour les étudier. Un compte rendu sera donné lors des prochains conseils municipaux.

## **INSCRIPTION VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Une nouvelle réglementation du label villes et villages fleuris qui se décompose en 2 niveaux.

- Le 1<sup>er</sup> niveau correspond à des conseils sans labellisation
- Le 2<sup>ème</sup> niveau correspond à des conseils en vue de l'obtention du label 1 fleur.

Le conseil municipal a décidé de continuer à participer à ce label et de s'inscrire en vue d'obtenir 1 fleur.

## **FONDS DE CONCOURS TRAVAUX ROUTE DE COUSSAY LES BOIS**

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de sécurisation à l'entrée du centre bourg afin de ralentir la vitesse excessive des automobilistes arrivant de Coussay les Bois et de sécuriser les habitations et l'entrée du lotissement se trouvant sur cette voie. Le projet consiste à installer un plateau ralentisseur, deux écluses et une limitation de vitesse à 30 km/heures qui démarrerait à partir du panneau d'agglomération. Les travaux sont estimés à environ 20 260.20 € HT.

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

Cette somme sera inscrite au budget 2024 et un fonds de concours sera sollicité auprès de Grand Châtellerault dont voici le plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux	20 260.20 €	Fonds de concours	8 834.77	43 %
		Fonds propres	11 425.43	57 %
	<b>20 260.20 €</b>		<b>20 260.20 €</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : année 2024 courant du 2<sup>ème</sup> trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de travaux concernant l'aménagement routier afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes
- D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé,
- De solliciter une subvention au titre du Fonds de concours.
- Que les crédits nécessaires seront votés au budget commune 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité, d'entreprendre les travaux et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant et à effectuer le dossier de demande de subvention.

### **CHANGEMENT DE LA CLIMATISATION A L'ANNEXE DU RESTAURANT**

Monsieur Le Président de séance informe les membres du Conseil Municipal que le groupe extérieur de la climatisation se trouvant dans l'ancien local des producteurs ne fonctionne plus. L'entreprise TECHNI FROID , entreprise qui avait effectué le déplacement en extérieur de ces groupes en 2022 , a été appelée pour effectuer la réparation de ce groupe qui malheureusement ne fonctionne toujours pas, ce groupe avait été installé depuis une quinzaine d'année.

D'autres devis ont été effectués soit pour la réparation soit pour le changement de cette unité extérieure auprès de TECHNI FROID et BRUNET.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité, de faire le choix du changement et retiennent la société BRUNET pour un montant total de 8 371.20 € TTC et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant.

### **INFORMATION SUR LA NOUVELLE IMPLANTATION DE LA STATION D'EPURATION ET VENTE DU TERRAIN A EAUX DE VIENNE POUR L'INSTALLATION**

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil Municipal que la Société Eaux de Vienne prévoit le remplacement de la station d'épuration actuelle. Pour la réalisation de ce projet, une partie de la parcelle cadastrée ZD 43 d'une surface de 4800 m<sup>2</sup> jouxtant le stade devra être vendue au prix de 0.50 € le mètre carré par la Commune à Eaux de Vienne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 43 d'une surface de 4800 m<sup>2</sup> au prix de 0.50 € le mètre carré à la société Eaux de Vienne et autorisent Monsieur Le Président à signer tous documents s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

HABITAT 86 se rendra en Mairie le 29 Avril à 10 h pour une proposition concernant la construction de 4 pavillons sur 2 terrains du lotissement

Les modifications de travaux devant l'école ont été annulées, il faut juste changer la marquise.

Une plainte a été déposée envers M. GUILLOT suite aux dégradations constatées sur le chemin forestier au-dessus des Rochateaux.

GRAVEL FEVER se déroulera les 14 et 15 Septembre 2024

La randonnée ASA VIE se déroulera le 26 Mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.